



# Possibilités forestières 2023-2028

Diffusion des résultats préliminaires  
Mauricie

Le 27 avril 2021

Forestier en chef



## →→→ Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Mandats du Forestier en chef
3. Calcul et détermination des possibilités forestières
4. Quelques orientations
- 5. Mauricie** : Portrait et enjeux régionaux
6. Résultats préliminaires
7. Prochaines étapes
8. Période de questions





# MANDATS DU FORESTIER EN CHEF

## →→→ Les mandats

- ▶ Déterminer les possibilités forestières
- ▶ Éclairer les décideurs
- ▶ Informer la population sur l'état des forêts

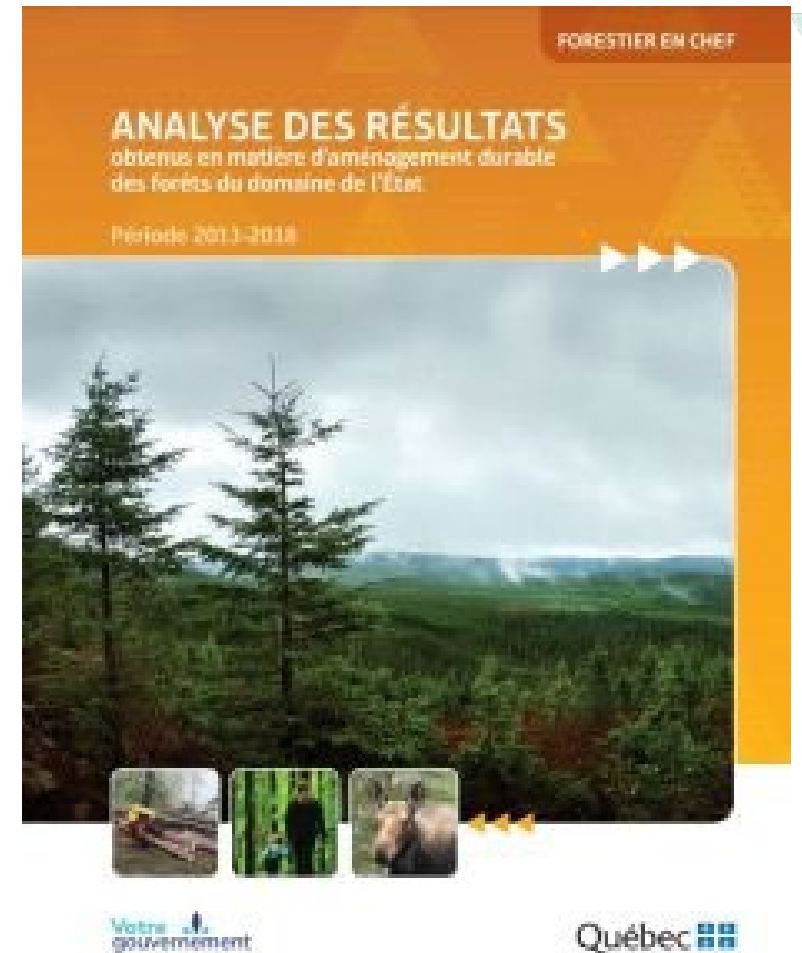




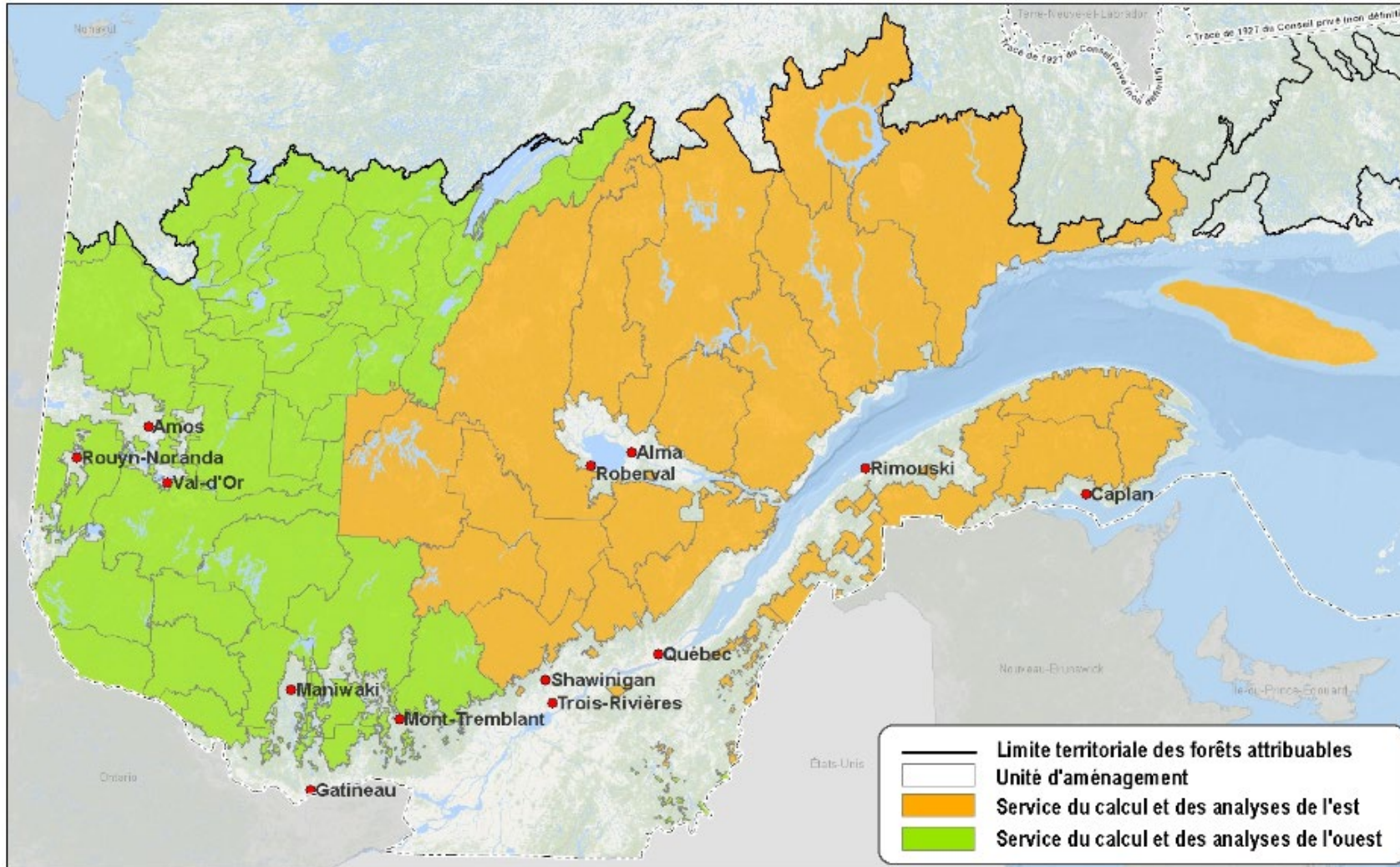
## →→→ Les mandats (suite)

- ▶ Déterminer le volume de bois non récolté de la période précédente
- ▶ Analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État

Le Forestier en chef exerce ses mandats en toute indépendance.



# →→→ L'organisation



- ▶ 51 employés
- ▶ 13 bureaux
- ▶ Siège social à Roberval





# CALCUL ET DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

## →→→ Une diffusion des résultats préliminaires : Pourquoi ?

- ▶ Vous présenter les grandes étapes du calcul et son processus
- ▶ Vous informer des principaux éléments pris en compte
- ▶ Vous donner des explications sur les variations
- ▶ Répondre à vos questions
- ▶ Recueillir des commentaires pouvant améliorer les analyses



## →→ En préambule, il faut savoir que...

Certaines unités d'aménagement ont fait l'objet d'un nouveau calcul de possibilités forestières car de nouvelles données d'inventaires écoforestiers nous ont été fournies ...



## →→ En préambule, il faut savoir que...

Les unités d'aménagement n'ayant pas de nouvelles données ont plutôt fait l'objet d'analyses en vue de vérifier la nécessité de mettre à jour ou de reconduire les possibilités forestières 2018-2023.

- ▶ Fusion d'unités d'aménagement
- ▶ Feux de forêt
- ▶ Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- ▶ Nouvelles aires protégées
- ▶ Ajustements à la stratégie d'aménagement
- ▶ etc.



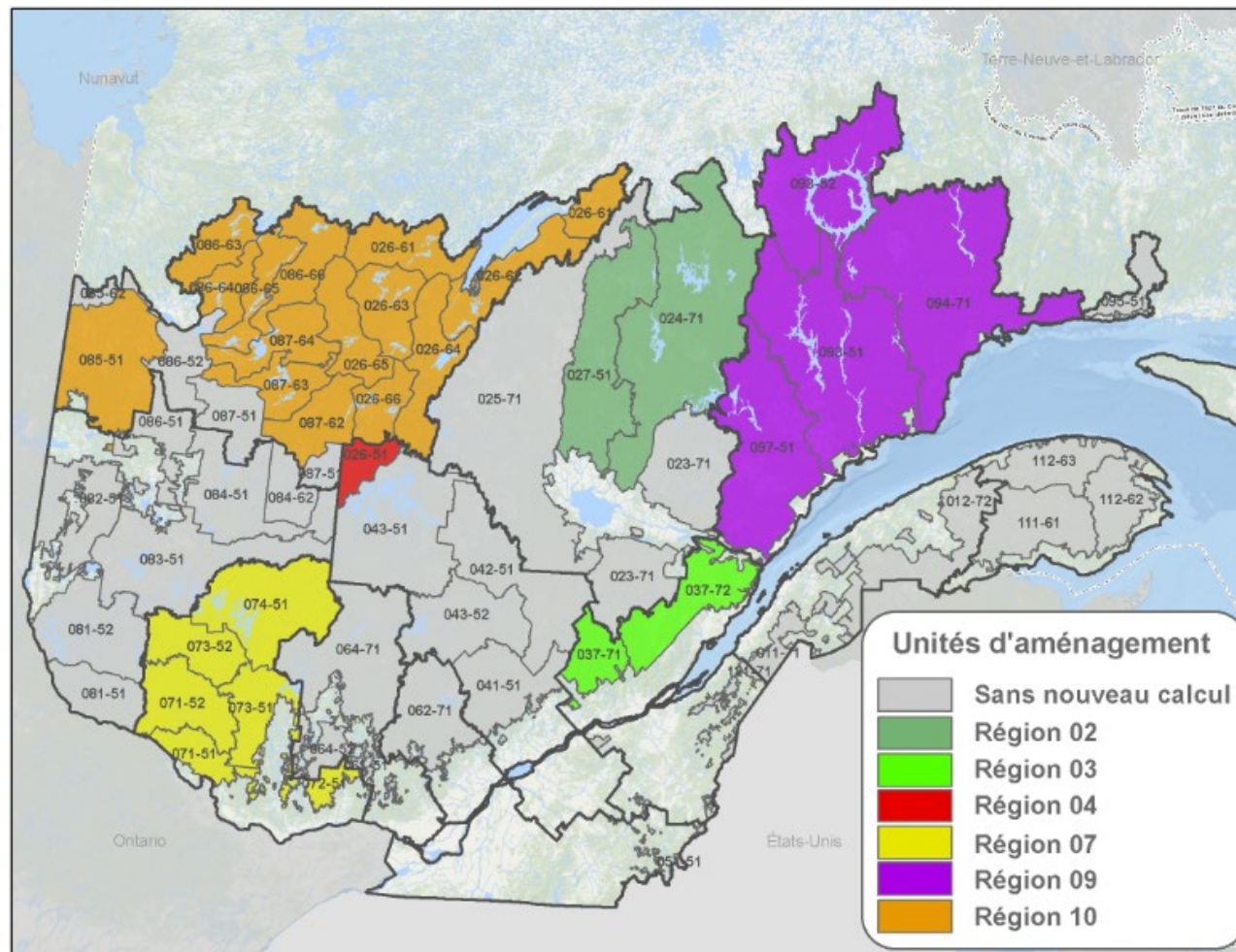
# → Territoires avec nouveaux calculs

Nouveaux calculs

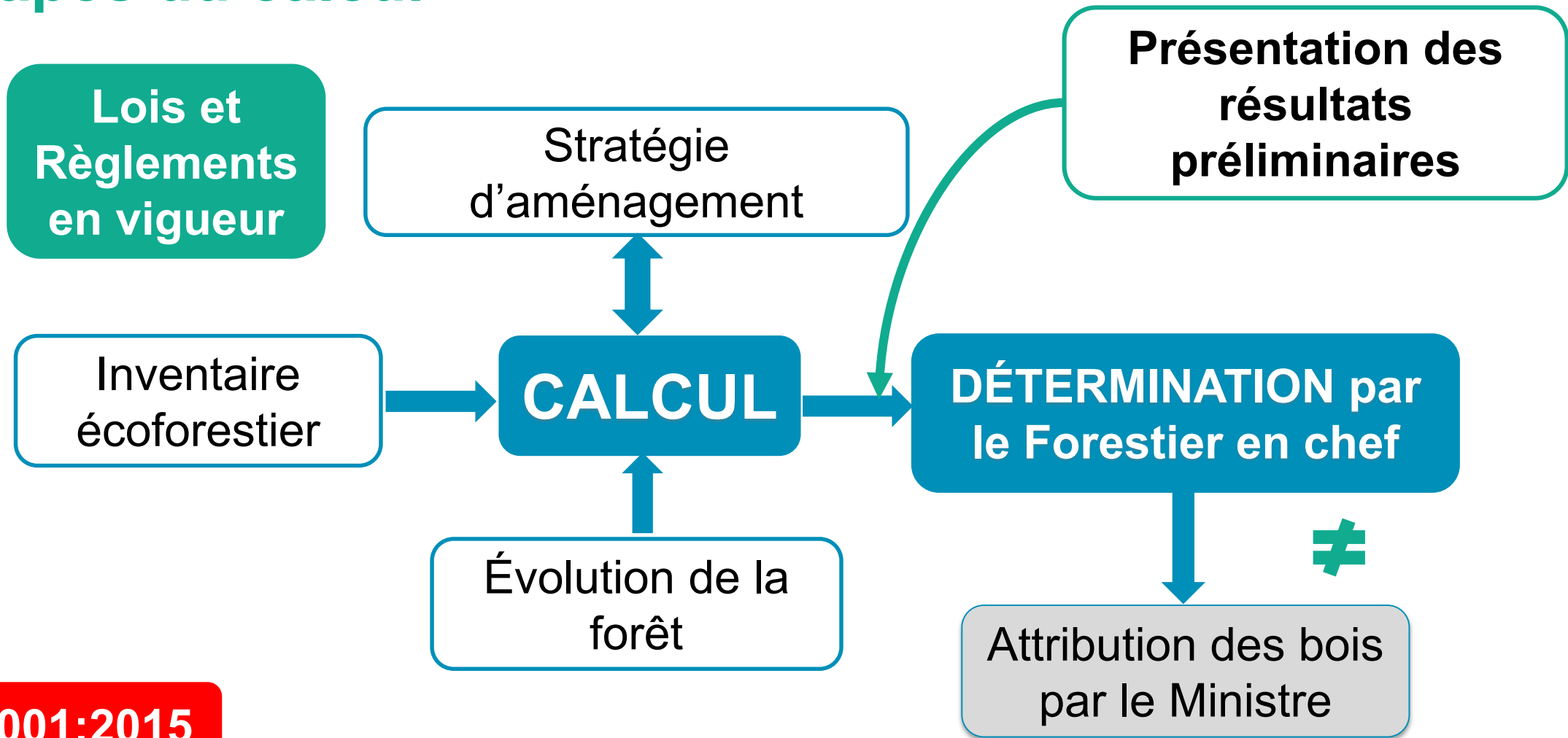
- ▶ 28 unités d'aménagement

Mises à jour ou reconductions

- ▶ 29 unités d'aménagement

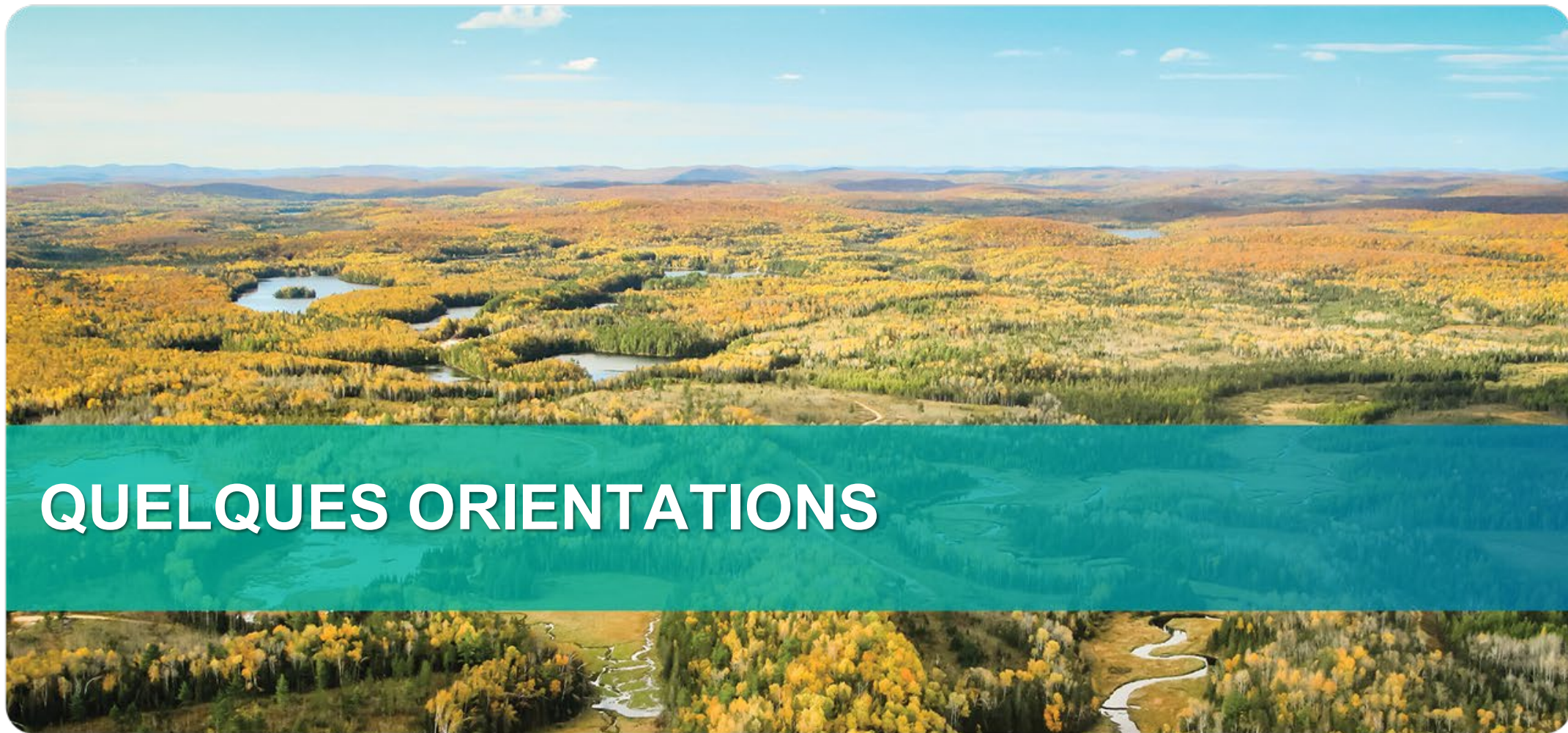


# Étapes du calcul



ISO 9001:2015





# QUELQUES ORIENTATIONS

## →→ Aires protégées

- ▶ Les aires protégées faisant l'objet d'un décret sont retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les aires protégées annoncées en décembre 2020 sont aussi retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les territoires d'intérêt faisant l'objet d'un consensus interministériel sont exclus de l'aménagement pour une période de 10 ans
- ▶ Le rôle du Forestier en chef est d'intégrer les décisions prises par le Gouvernement dans le dossier des aires protégées



## →→→ Lisières boisées riveraines

Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières.





## →→ Vocation acérico-forestière

Toutes les érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles sont désormais exclues des possibilités forestières dans toutes les unités d'aménagement.





## →→ Considérations autochtones

- ▶ Uniformisation du traitement de cet enjeu
- ▶ Préoccupation associée à la durabilité de la récolte sur le reste du territoire
- ▶ Le Forestier en chef intègre les décisions gouvernementales dans ses travaux.



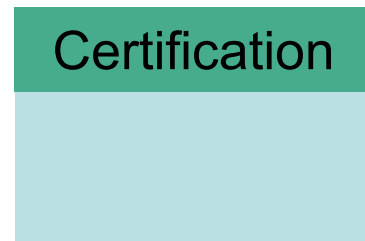




## →→ Certification forestière

- ▶ Les modalités de la certification forestière sont évaluées au calcul des possibilités forestières
- ▶ Le Forestier en chef recommande au ministre de soustraire le volume évalué lors de l'attribution

**Forestier en chef  
Détermination**



**Ministre  
Attribution**



# →→ Aménagement durable des forêts

Le calcul intègre plusieurs autres usages que la récolte





## →→ Aménagement durable des forêts

- ▶ Aménagement écosystémique (vieilles forêts, etc.)
- ▶ Protection des sols et de l'eau
- ▶ Portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier
- ▶ Harmonisation des usages
- ▶ Premières Nations

**Informations plus détaillées dans les fiches sur le site Internet**



# MAURICIE : PORTRAIT ET ENJEUX





# PORTRAIT DU TERRITOIRE FORESTIER

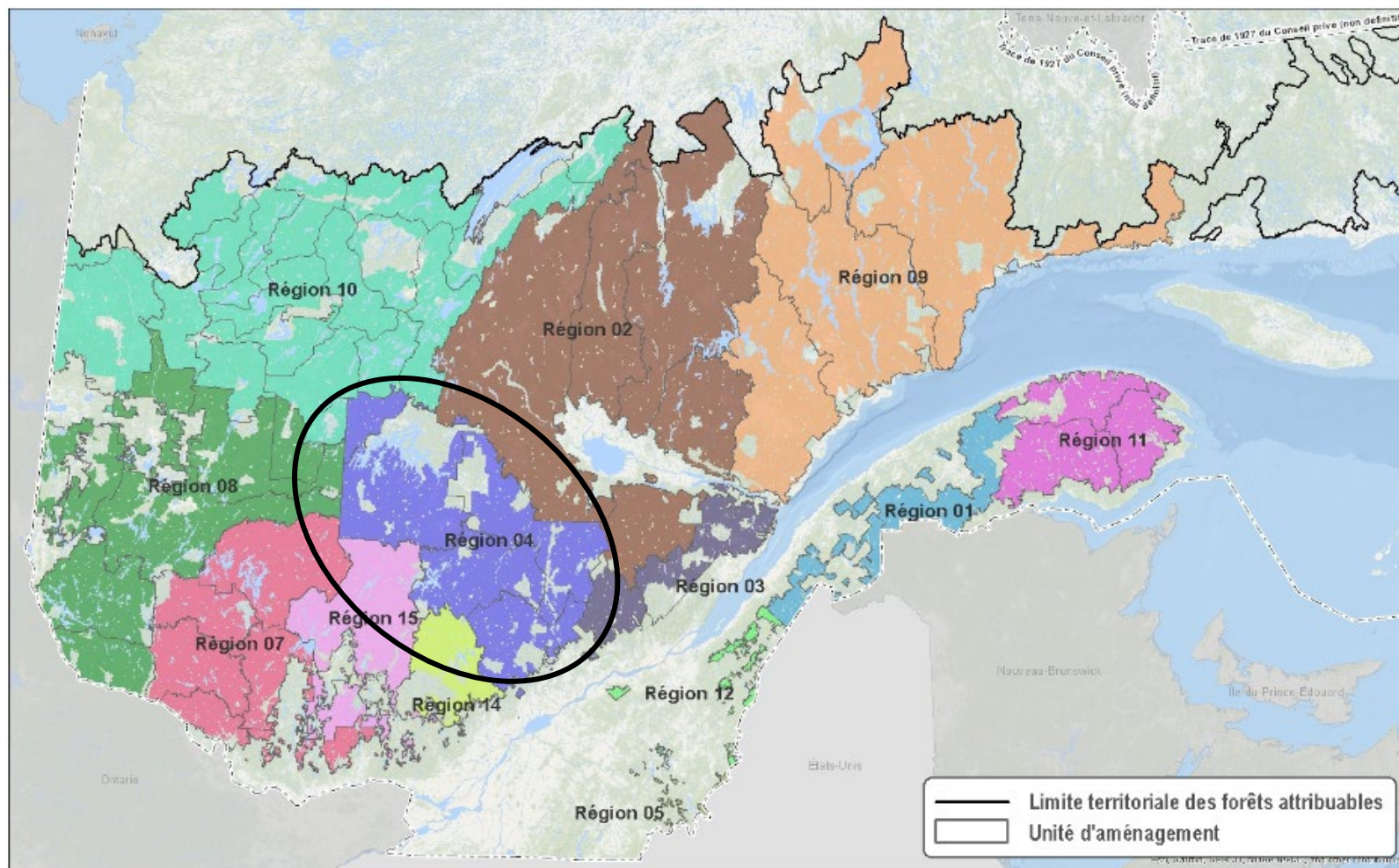


# →→ Votre territoire forestier – Mauricie

5 unités d'aménagement

Superficie totale

3 647 000 hectares



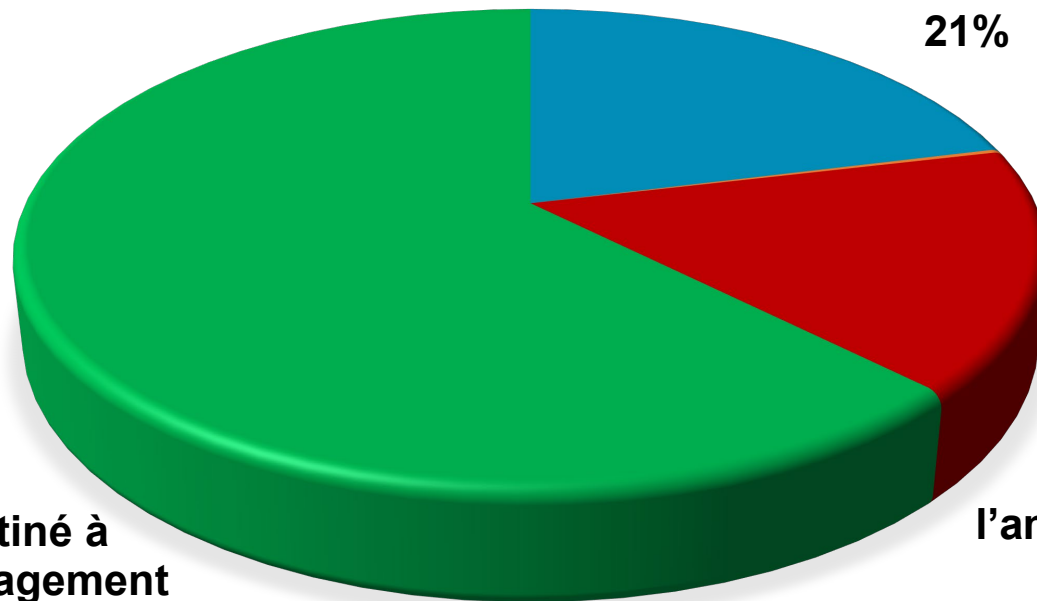


## →→→ Le territoire de la région

La superficie **exclue** de l'aménagement forestier représente 37 % des unités d'aménagement.



# →→→ Le territoire



**Destiné à  
l'aménagement  
forestier  
63%**

**Non forestier  
21%**

**Exclu de  
l'aménagement  
16%**



# →→ Unités d'aménagement de la région

▶ Nouveau calcul : 026-51

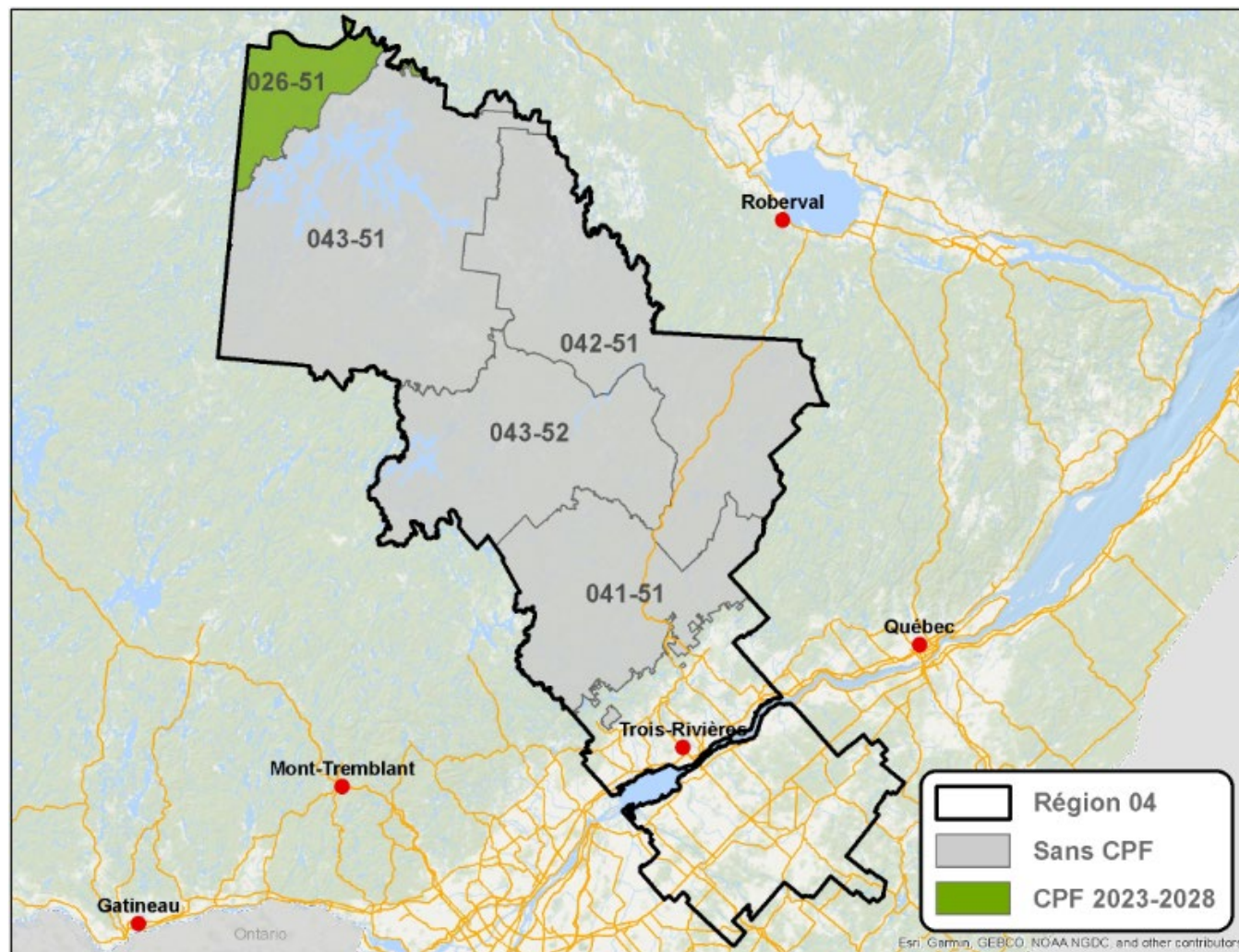
▶ Mise à jour

▶ 041-51

▶ 042-51

▶ 043-51

▶ 043-52







# ENJEUX RÉGIONAUX



## →→ Enjeux régionaux

- ▶ Plusieurs modalités intégrées au calcul des possibilités forestières
- ▶ Les modalités intégrées au calcul sont classées selon les six critères d'aménagement durable du Conseil canadien des ministres des forêts.
- ▶ Impossible de toutes les approfondir au courant de la rencontre

## →→→ Quelques exemples ...

1. Maintien d'une dimension minimale des bois
2. Remise en production de sites mal régénérés
3. Organisation spatiale



## → Dimension des bois récoltés

- ▶ Afin d'accroître la valeur des bois récoltés et la rentabilité des interventions

Territoire	Cible
026-51	Viser une dimension moyenne des tiges récoltées de 115 dm <sup>3</sup> par tige

Les moyens peuvent varier

- ▶ Reboisement
- ▶ Éducation de peuplements naturels
- ▶ Âge de récolte
- ▶ Etc.

## →→→ Remise en production

- ▶ Une analyse plus approfondie des superficies en régénération démontre que **7 800 hectares** sont mal régénérés.
- ▶ Ces hectares ne peuvent actuellement pas être considérés dans les superficies pouvant soutenir un aménagement forestier  
(*Ex. brulis, anciennes aires d'ébranchage, etc.*).

Territoire	Objectif
<b>026-51</b>	Remettre en production 10 ha/an de superficie actuellement mal régénérée



# →→ Organisation spatiale

- ▶ Approche par compartiments d'organisation spatiale
- ▶ Remplace la coupe mosaïque

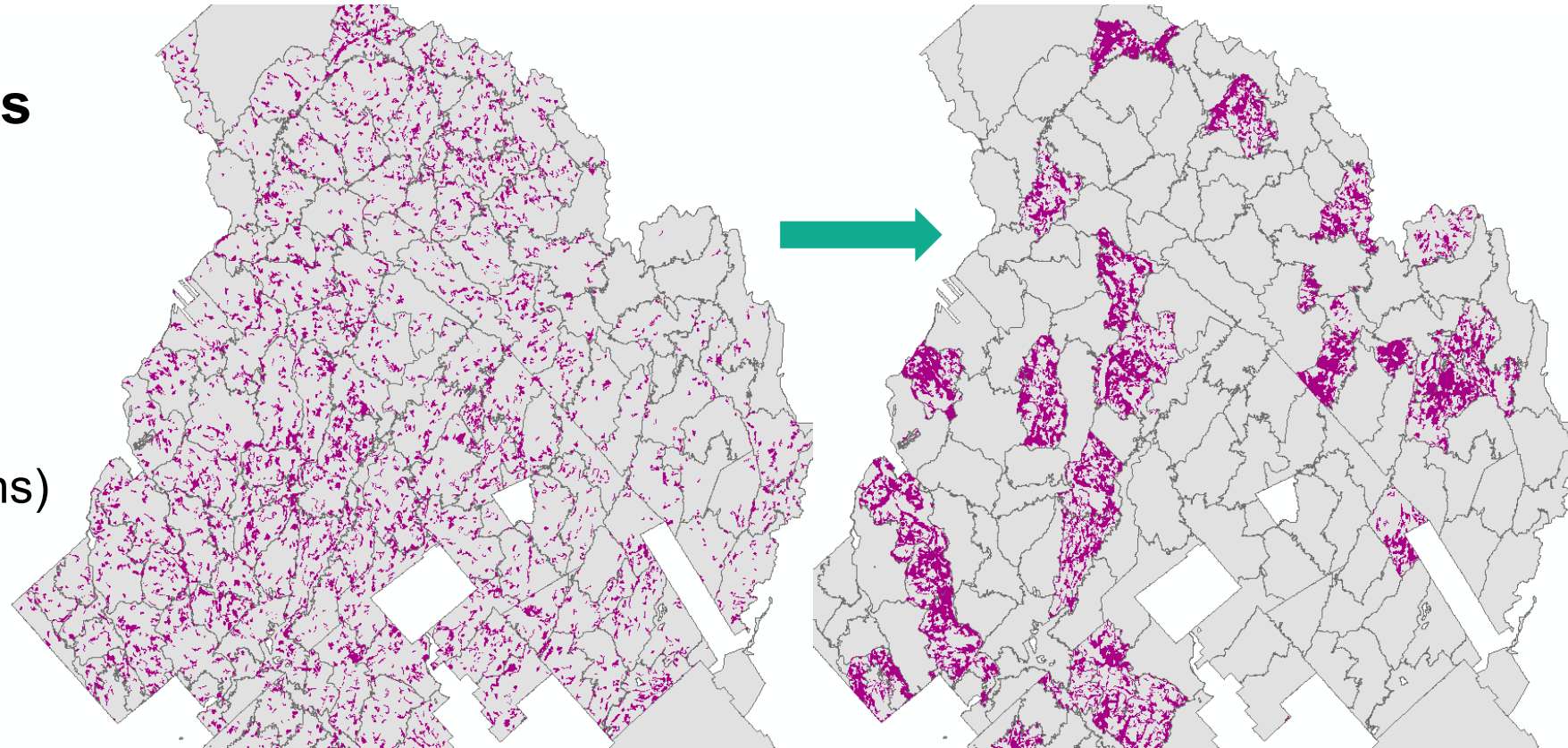
## Deux objectifs poursuivis

### 1- Écosystémique

(Cibles de forêts de 7m et plus)

### 2- Rentabilité

(Agglomération des interventions)



# → Aménagement durable des forêts

## Informations plus détaillées dans les documents

- ▶ Section « *Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières* »

Possibilités forestières préliminaires 2023-2028 – Unité d'aménagement 037-71

**Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires**

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Structure d'âge	80 % du territoire est maintenu sous le niveau d'altération modérée
Structure complexe	Réalisation d'une proportion de 20 % de coupes progressives irrégulières
Composition forestière	Maintien de superficie de type de couvert résineux et de type de couvert à feuillus tolérants
Legs biologiques	Rétention de 5 % du volume dans 20 % de la superficie des coupes totales
Aires protégées	28 130 hectares en aires protégées décrétoées exclues du territoire aménagé.
Organisation spatiale	Approche par compartiment d'organisation spatiale en sapinière
Espèces sensibles	Application de modalités spécifiques et/ou exclusion de l'aménagement des habitats d'espèces menacées, vulnérables ou en situation précaire reconnues par le MFFP (omble Quassa et tortue des bois)

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Stratégie visant le maintien ou l'amélioration de la productivité des écosystèmes forestiers. Le rendement unitaire de 1,2 m <sup>3</sup> /ha/an au dernier calcul passe à 1,9 m <sup>3</sup> /ha/an avec un potentiel de 2,1 m <sup>3</sup> /ha/an dans 100 ans
Perturbations naturelles	Adaptation de la stratégie sylvicole visant la diminution de la vulnérabilité du territoire à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Pertes de superficie	Retrait de la superficie associée aux chemins passés et futurs

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Conservation des lisières boisées riveraines, écotones, marécages arborescents et milieux humides d'intérêt identifiés Maintien d'un minimum de 50% de forêt de 7 mètres et plus dans les bassins versants des lacs stratégiques
Sols	Exclusion de la récolte des pentes abruptes (plus de 40% de pente) et des sommets pour une superficie de 40 466 hectares (11 % de la superficie totale)

Bureau du forestier en chef Québec

4





# RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

# →→→ Constats généraux

## Résultats préliminaires

- ▶ Faible hausse des possibilités forestières de la région : + 2 %
- ▶ Hausse plus importante dans l'unité d'aménagement 026-51 : + 17%





# →→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

026-51

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	151 100	0	0	0	7 900	13 700	0	0	0	172 700
<b>2023-2028</b>	<b>172 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 900</b>	<b>24 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>201 800</b>
Δ	14%	-	-	-	-38%	81%	-	-	-	17%

- ▶ Possibilité unitaire préliminaire : **1,4 m<sup>3</sup>/ha/an**
- ▶ Récolte annuelle de **2 %** du volume total sur pied
- ▶ **8 %** des possibilités forestières SEPM sont composés de sapin

# →→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

Unités d'aménagement	Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
026-51	172 100	0	0	0	4 900	24 800	0	0	0	201 800
041-51	480 400	33 900	1 700	19 900	58 400	115 000	56 300	88 000	13 300	866 900
042-51	756 700	8 100	0	7 200	125 300	173 000	80 300	46 200	1 300	1 198 100
043-51	808 100	0	0	100	129 700	220 200	300	4 200	0	1 162 600
043-52	704 400	7 600	0	20 300	160 100	257 800	44 100	33 300	1 500	1 229 100
<b>2023 - 2028</b>	<b>2 921 700</b>	<b>49 600</b>	<b>1 700</b>	<b>47 500</b>	<b>478 400</b>	<b>790 800</b>	<b>181 000</b>	<b>171 700</b>	<b>16 100</b>	<b>4 658 500</b>
2018 - 2023	2 873 500	50 800	1 700	47 600	474 000	791 700	174 900	158 600	14 500	4 587 300
Écart	2%	-2%	0%	0%	1%	0%	3%	8%	11%	2%

- ▶ Possibilité unitaire préliminaire : **2,0 m³/ha/an**
- ▶ Autres : aucune unité d'aménagement ne varie de plus de 4 % **[-4% à +2%]**





# EXPLICATIONS DES ÉCARTS

## →→ Écarts - cas de l'UA 026-51

- ▶ Nouvel inventaire forestier ↑
- ▶ Nouveaux modèles de croissance ↑
- ▶ Reboisement révisé à la hausse ↑
- ▶ Augmentation des rendements associés aux plantations actuelles ↑
  
- ▶ Considération des pentes à partir de la technologie LIDAR ↓
- ▶ Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières ↓

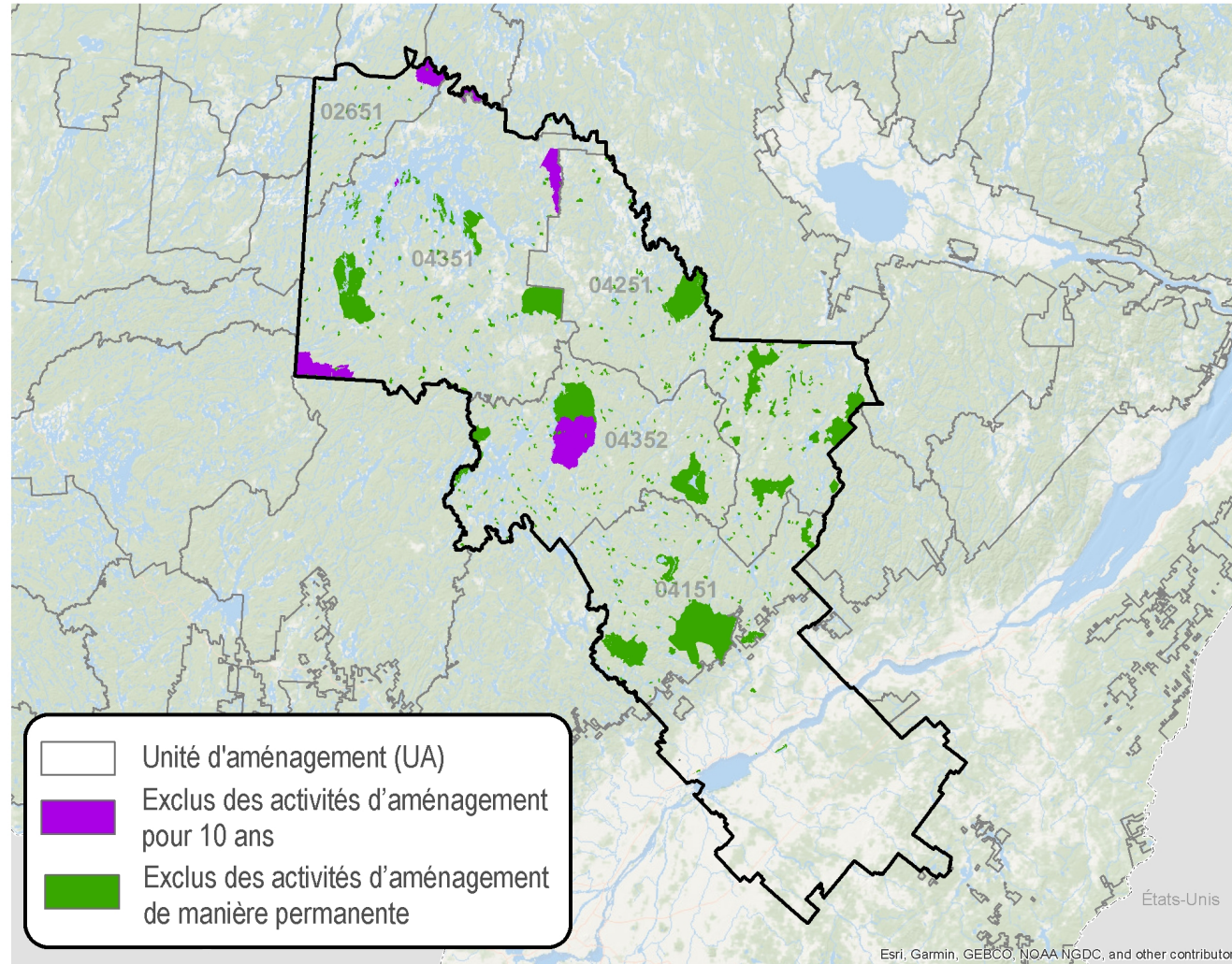


## →→ Unités d'aménagement sans nouveau calcul

### Éléments analysés

1. Mise à jour des aires protégées
2. Passage à une organisation spatiale par compartiment dans la sapinière
3. Considération des pentes à partir du LIDAR
4. Lisières boisées riveraines
5. Concentration de la ligniculture de peuplier hybride dans une seule unité d'aménagement

# →→ État de situation des protections





## →→→ Écarts

Éléments analysés	Effet
Mise à jour des surfaces admissibles à la récolte	↑ 0% à +5 %
Lisières boisées riveraines	↓ - 2% à -3%
Considération des pentes à partir de la technologie LIDAR	↓ 0% à -3%
Passage à une organisation spatiale par compartiment dans la sapinière	= + 3% à - 4%
Concentration de la ligniculture de peuplier hybride dans un seul territoire	=

# →→→ Certification forestière

Unités d'aménagement	Effet de la certification sur les possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
026-51	-5 300	0	0	0	-100	-900	0	0	0	-6 300
041-51	-5 100	-400	0	-200	-600	-1 200	-600	-900	-100	-9 100
042-51	-7 300	-100	0	-100	-1 200	-1 800	-800	-400	0	-11 700
043-51	-16 200	0	0	0	-2 600	-4 400	0	-100	0	-23 300
043-52	-14 100	-200	0	-400	-3 200	-5 200	-900	-700	0	-24 700
<b>2023 - 2028</b>	<b>-48 000</b>	<b>-700</b>	<b>0</b>	<b>-700</b>	<b>-7 700</b>	<b>-13 500</b>	<b>-2 300</b>	<b>-2 100</b>	<b>-100</b>	<b>-75 100</b>
2018 - 2023	-45 000	-600	0	-700	-7 700	-12 900	-2 100	-1 900	-200	-71 000
Écart	6,7%	16,7%	0,0%	0,0%	0,0%	4,7%	9,5%	10,5%	-50,0%	5,8%

- Recommandation du Forestier en chef de retirer ces volumes lors de l'émission des droits (- 75 100 m³/an, 1,6 % des possibilités)



# →→→ Stratégie d'aménagement - Récolte



## →→→ Types de récolte (ha/an)

Unités d'aménagement	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
026-51	1 590	0	60	0
041-51	3 460	360	2 450	1 520
042-51	6 430	20	3 300	130
043-51	7 630	50	1 100	0
043-52	6 890	90	1 050	100
<b>2023 - 2028</b>	<b>26 000</b>	<b>520</b>	<b>7 960</b>	<b>1 750</b>
2018 - 2023	25 340	520	8 000	1 750
<b>Écart</b>	<b>3%</b>	<b>0%</b>	<b>-1%</b>	<b>0%</b>

\*Inclut la coupe progressive régulière

\*\*Inclut la coupe de jardinage



## →→→ Constats – traitements commerciaux

- ▶ Stratégie sylvicole relativement similaire
- ▶ Concentration des plantations de peupliers hybrides dans l'unité d'aménagement 041-51
- ▶ 10 230 ha/an de coupes partielles : 39 % des coupes totales
- ▶ Cible d'éclaircies commerciales : 520 ha/an

# →→ Stratégie d'aménagement – Traitements sylvicoles





## →→ Traitements sylvicoles non commerciaux (ha/an)

Unités d'aménagement	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
026-51	430	0	150	50
041-51	1 130	10	1 060	870
042-51	1 290	530	730	710
043-51	2 310	290	1 060	1 400
043-52	1 890	0	1 410	650
<b>2023 - 2028</b>	<b>7 050</b>	<b>830</b>	<b>4 410</b>	<b>3 680</b>
2018 - 2023	7 075	830	4 300	3 670
<b>Écart</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>3%</b>	<b>0%</b>

- Proportion des coupes reboisées : 30 %

## →→ Budget prévu pour la sylviculture (\$ / an)

Budget de 29 M \$ / année pour l'aménagement forestier

Unités d'aménagement	Budget disponible	Budget investi	%
026-51	965 400	916 300	95%
041-51	7 438 000	6 475 900	87%
042-51	7 274 000	5 255 000	72%
043-51	6 885 000	5 432 000	79%
043-52	6 919 000	5 409 000	78%
<b>Total</b>	<b>29 481 400</b>	<b>23 488 200</b>	<b>80%</b>



## →→→ Enjeu de pérennité de la ressource

- ▶ Le volume associé aux secteurs avec des considérations autochtones représente environ 120 000 m<sup>3</sup>/an à l'échelle régionale.
- ▶ Ce volume ne devrait pas être récolté ailleurs sur le territoire.



# PROCHAINES ÉTAPES



## →→→ Commentaires attendus

- ▶ Dépôt des résultats préliminaires
  - ▶ Site Internet : [www.forestierenchef.gouv.qc.ca](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca)
- ▶ Réception des commentaires pour le **27 mai 2021**
  - ▶ Par courriel à [bureau@fec.gouv.qc.ca](mailto:bureau@fec.gouv.qc.ca)
- ▶ Bien identifier **l'unité d'aménagement**

## →→→ Commentaires attendus

- ▶ Ayant une portée sur un grand territoire et sur un long horizon de temps
- ▶ Éléments qui peuvent être considérés au calcul
- ▶ Modalités quantifiables

### Exemple

- ▶ Augmenter ou diminuer les travaux sylvicoles de  $x$  % ou  $x$  ha/an



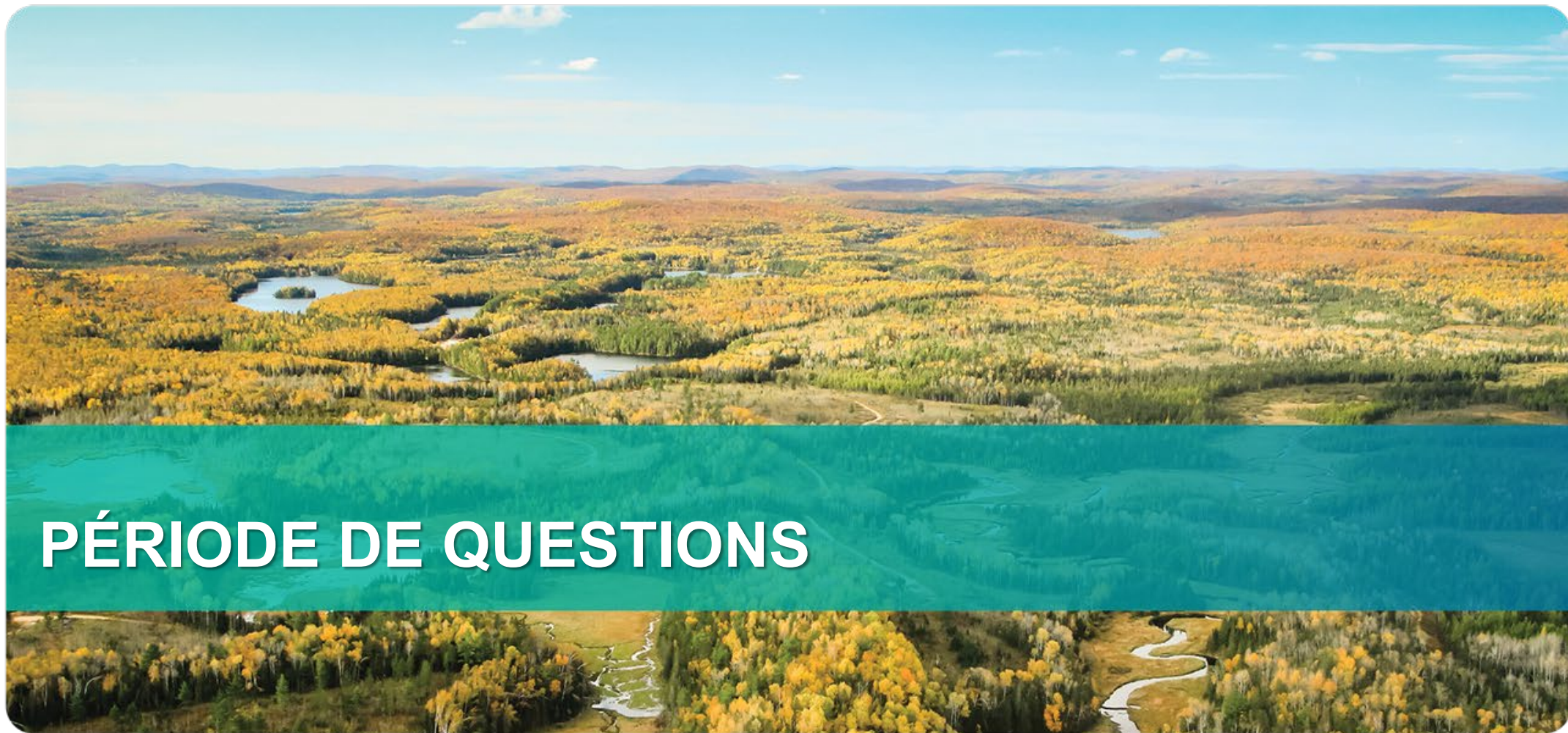
## →→→ Prochaines étapes

- ▶ Analyses des commentaires reçus : été 2021
- ▶ Production d'un rapport sur le suivi des commentaires et de leur traitement : automne 2021
- ▶ Détermination : automne 2021



**MERCİ DE VOTRE ATTENTION !**





# PÉRIODE DE QUESTIONS